

Mise en sûreté en cas de survenue d'un risque majeur

PRESENTATION

Le lycée Saint Louis a élaboré un plan particulier de mise en sûreté (PPMS) face aux risques majeurs d'origine naturelle ou technologique qui établit des procédures visant à mettre en sécurité les élèves et les personnels.

L'exercice de mise en sûreté face à un risque majeur a un double objectif :

- Acquérir les bons réflexes pour se protéger en cas d'accident majeur d'origine naturelle (tempête, effondrement...) ou technologique (chimique, biologique...) dans l'attente de consignes nationales, préfectorales ou académiques.
- Valider, corriger, préciser les procédures grâce à votre retour d'expérience.

PROTOCOLE

Afin que l'exercice se déroule dans les meilleures conditions, veuillez lire attentivement et appliquer le protocole suivant :

A. Se préparer à l'exercice

- Sensibiliser les élèves aux risques et à la nécessité de réaliser ce type d'exercice sérieusement
- Anticiper la détection du signal d'alerte spécifique PPMS*
- Identifier la conduite à tenir au moment de l'alerte.
- Repérer les lieux de regroupements éventuels (affichés dans toutes les salles)



*3 cycles d'alerte (son montant et descendant)

B. Exercice

1. Déclenchement de l'alerte

Lorsque la sirène spécifique PPMS retentit, informer les élèves du début de l'exercice, arrêter toute activité dans le silence.

2. Enoncé des consignes

La spécificité de l'alerte et les consignes sont données par haut-parleur (seul un message demande de respecter les consignes sans précision).

3. Mise en sécurité

a. Confinement sur place

- Vous êtes dans la classe avec vos élèves
- Rester dans la classe
- Vous ou les élèves n'êtes pas en classe
- Rejoindre le lieu fermé le plus proche : salle, CDI, gymnase, etc...

Dans tous les cas et le plus rapidement possible

- Fermer les portes et les fenêtres
- Ne pas téléphoner
- Rassurer les personnes
- Attendre les consignes

b. Confinement dans un lieu de rassemblement collectif

- Sur ordre, regrouper les élèves et rejoindre un des lieux de confinement prévu selon votre localisation (voir au verso et affichage dans tous les locaux).

C. Retour d'expérience

Afin d'améliorer le dispositif, merci de compléter et rapporter au secrétariat de direction la fiche d'évaluation de l'exercice.

Dispositif de rassemblement dans les lieux de confinement

Le dispositif de rassemblement dans les lieux de confinement est déclenché par le chef d'établissement ou son adjoint

Toute personne, selon sa localisation, doit rejoindre SANS DELAI et SANS SORTIR DES BATIMENTS, un des lieux de confinement prévu :

- Le restaurant scolaire (rez-de-chaussée et 1^{er} étage) 700 places
- Le couloir du rez-de-chaussée du bâtiment Racine : 400 places
- Le Gymnase St-Michel : 300 places

1. Confinement au restaurant scolaire (deux étages)

- Bâtiment C 2^{ème} et 3^{ème} étages
- Bâtiment Vaugirard (parloir, turnes Vaugirard, internat, personnels logés Rotonde)
- Internats Vaugirard et Saint-Michel
- Personnes arrivant de l'extérieur pendant l'alerte

2. Confinement dans le couloir du rez-de-chaussée du bâtiment R

- Bâtiment R (y compris personnels logés Racine)

3. Confinement au gymnase Saint-Michel

- Bâtiment M
- CDI
- Bâtiment administratif (y compris personnels logés Saint-Michel)
- Infirmerie
- Bâtiment C Rez-de-chaussée et 1^{er} étage
- Cour des sports
- Gymnase Racine

4. Responsables de zone

Ils établissent la liaison avec la cellule de crise, physiquement et avec téléphones portables (N° à la loge)

- Restaurant scolaire : Adjoint au gestionnaire
- Rez-de-chaussée du bâtiment Racine : CPE de service
- Gymnase Saint Michel : chef de service OP